



VILLE DE SAINT-RAYMOND
375, rue Saint-Joseph, Saint-Raymond (Québec) G3L 1A1
Téléphone : 418 337-2202 – Télécopieur : 418 337-2203

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR Règlement 791-22

Le conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond a adopté, lors de la séance ordinaire tenue le 17 octobre 2022, le règlement suivant :

↳ **Règlement 791-22** ***Règlement modifiant le Règlement 658-18 établissant le programme de Rénovation Québec pour la Ville de Saint-Raymond (2018-2019)***

Ce règlement entre en force et en vigueur conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au bureau de la soussignée, à l'hôtel de ville où il est déposé.

Donné le 24 octobre 2022.

La greffière,

Chantal Plamondon, OMA